- Sécurité : autonomie à vélo pour les 6 - 11 ans avant l'entrée au collège
- Santé et écologie : développement des mobilités actives
- Développement de la pratique d'activités physiques et sportives durable pour tous

DANS QUEL CADRE ?

En milieu scolaire, périscolaire (accueils collectifs de mineurs) ou extrascolaire (associatif, centre de vacances, école de sport municipale...). L'enfant peut même construire ses compétences SRAV dans plusieurs milieux, le livret pédagogique permettra le suivi.

AVEC QUEL OBJECTIF ?

L'objectif est de développer une pratique du vélo en toute sécurité en validant 3 blocs d'apprentissage :

- Bloc 1 - Savoir pédaler > Maîtriser les fondamentaux : pédaler, tourner, freiner
- Bloc 2 - Savoir circuler > Découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé
- Bloc 3 - Savoir rouler à vélo > Circuler en situation réelle

Une attestation est délivrée **par l'opérateur** à chaque enfant ayant validé le bloc 3.

QUI SONT LES OPERATEURS ?

- Les enseignants de l'école élémentaire
- Les éducateurs territoriaux des APS (ETAPS) (collectivités territoriales)
- Les animateurs d'accueils collectifs de mineurs compétents
- Les titulaires d'une carte professionnelle d'éducateur sportif
  et les bénévoles compétents (mouvement sportif : partenaires page 6)